

L'ESSENTIEL TOPREX® LE FONGICIDE RÉGULATEUR DE REPRISE DE VÉGÉTATION SUR COLZA



syngenta.



- **Composition :** 250 g/l de difénoconazole* + 125 g/l de paclobutrazol*.
- **Formulation :** SC Suspension Concentrée.
- **Cibles et préconisations d'emploi :**
 - **Colza :** phoma, cylindrosporiose et limitation de la croissance des organes aériens à la dose de 0,35 l/ha en 1 application.
 - **Moutarde :** phoma, cylindrosporiose et limitation de la croissance des organes aériens à la dose de 0,35 l/ha en 1 application.
 - **Lin :** limitation de la croissance des organes aériens à la dose maximale de 0,35 l/ha.
 - **Sur Lin textile :** 1 application unique ou fractionnée au printemps de 0,05 à 0,15 l/ha.
 - **Sur Lin oléagineux d'hiver :** 1 à 2 applications au printemps sans dépasser la dose de 0,35 l/ha.
 - **Sur Lin oléagineux de printemps :** 1 application de 0,15 à 0,25 l/ha.
 - **Lin oléagineux :** Traitement des parties aériennes - Brunissure (*Polyspora linicola*) et septoriose en 1 application à la dose de 0,3 l/ha.
 - **Sur Lin oléagineux : Phoma**
1 application à la dose de 0,35 l/ha.
- **DAR :** 90 jours.
- **ZNT :** 5 m.
 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- **Distance Personnes Présentes/Résidents :** 3 m.
- **Nombre d'applications max. :**
 - Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur "crucifères oléagineuses" et "lin", ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du paclobutrazol plus d'un an sur trois.
- **DRE :** 48 heures.
- **Emballage :** S-Pac® de 5 l (4 x 5 litres).



TOPREX® permet un développement synchronisé des ramifications secondaires et de la hampe principale.

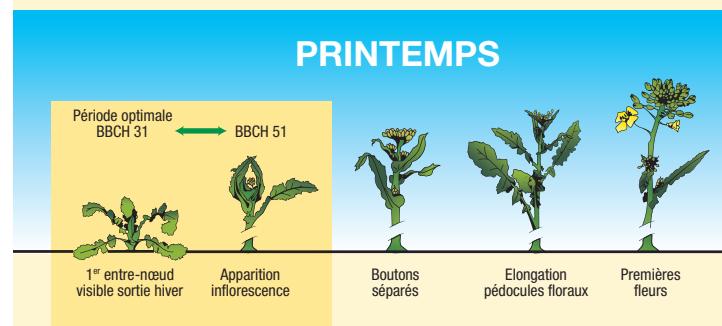
UNE RÉGULATION ASSOCIÉE À UNE PROTECTION CONTRE LES MALADIES

Bénéfices de l'association de 2 matières actives complémentaires.

Régulateur	Fongicide
Amélioration de l'architecture du colza, meilleur développement des ramifications secondaires	Protection contre les maladies à la montaison : phoma, cylindrosporiose
Meilleure homogénéité de la floraison et de la maturité du colza, facilité de récolte	Curativité du difénoconazole, notamment sur phoma
Efficacité contre la verse dans les situations à risque d'excès de végétation et/ou de variétés sensibles	Efficacité pérennisée des fongicides avec l'introduction d'une matière active sur le colza : le difénoconazole

PÉRIODE D'APPLICATION ET DOSES

TOPREX® s'utilise en sortie d'hiver, à la reprise de végétation de la culture. La période d'application possible commence dès que le premier entre nœud est visible (BBCH 31) et se termine lorsque les boutons floraux sont visibles et dépassent les plus jeunes feuilles (BBCH53).

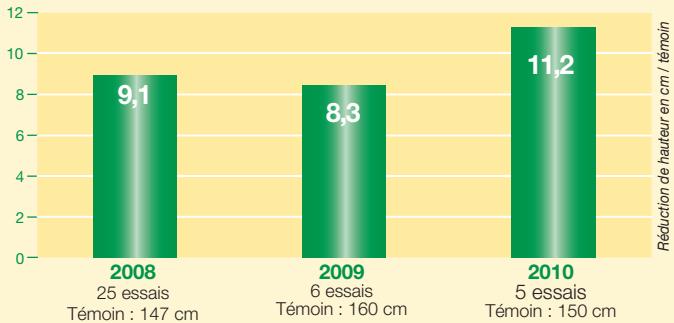


Doses de TOPREX® recommandées	Caractéristiques de la situation par rapport à la verse
0,3 l/ha	Risque moyen Sol superficiel, variété sensible. Densité assez forte.
0,35 l/ha	Risque assez fort Végétation vigoureuse. Densité importante.

UNE RÉGULATION MAÎTRISÉE

Effet régulateur de TOPREX® à 0,3 l/ha

Réduction de la hauteur à la floraison

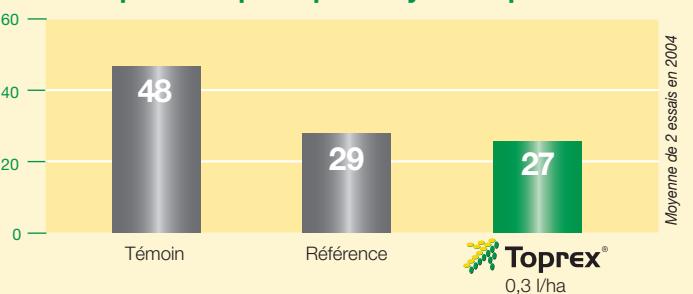


- TOPREX® procure une régulation maîtrisée dans les situations climatiques variées.
- Il a été testé sur de nombreuses variétés.

UNE PROTECTION FONGICIDE CONTRE LES MALADIES

LA CYLINDROSPORIOSE

% siliques attaquées par la cylindrosporiose



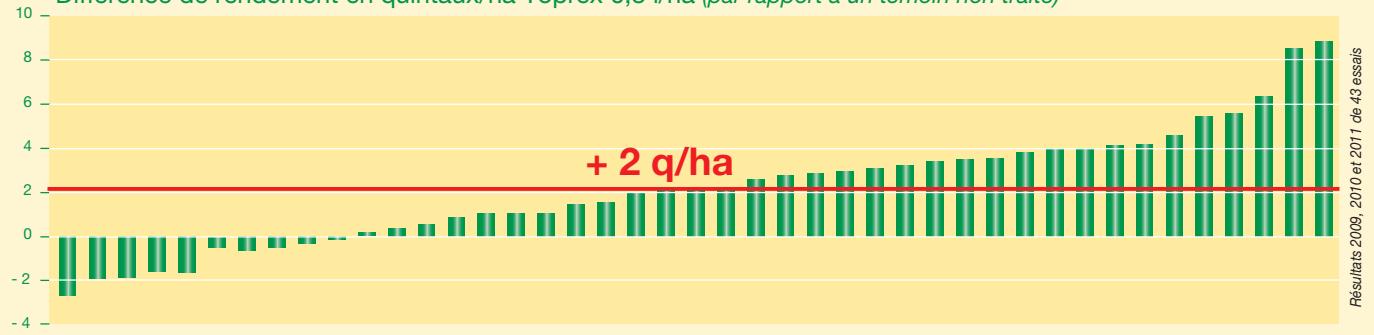
- TOPREX® présente également un bon niveau d'efficacité contre le phoma

Une application de TOPREX® en reprise de végétation permet de réduire l'incidence de la cylindrosporiose sur siliques en fin de cycle.

RENDEMENT OPTIMISÉ

TOPREX® à 0,3 l/ha par rapport à un témoin non traité

Déférence de rendement en quintaux/ha Toprex 0,3 l/ha (par rapport à un témoin non traité)



Attention - H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H361d - Susceptible de nuire au foetus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832.
Arrêté MP02249: distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

TOPREX® - AMM N° 2080147 - Composition : 250 g/l difénconazole * + 125 g/l paclobutrazol * - P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection se reporter aux tableaux du livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP1 Pour protéger les eaux souterraines, suivre à une utilisation sur «crucifères oléagineuses» et «lin», ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du paclobutrazol plus d'un an sur trois. SP3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées: se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

En cas d'incident, appeler le numéro d'urgence Syngenta **0 800 803 264** Service & appel gratuits



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.